



CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MÉMOIRE

Présenté à la
Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Le 10 octobre 2014

Table des matières

| | |
|--|---|
| Sommaire | 3 |
| Introduction | 4 |
| Fiscalité des particuliers | 5 |
| Fiscalité des sociétés | 6 |
| Contexte et enjeux..... | 6 |
| L'occupation du territoire | 6 |
| Les régions éloignées des grands centres urbains..... | 7 |
| Les mesures fiscales pour les régions du Québec..... | 8 |
| Conclusion et position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue..... | 9 |

SOMMAIRE

Les régions du Québec connaissent des problématiques communes qui freinent leur développement économique. Le gouvernement du Québec cerne trois difficultés principales sur le plan économique.

- L'économie des régions ressources est insuffisamment diversifiée. Entre autres, les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec.
- Dans le secteur de l'exploitation des ressources, les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile qui se répercute de façon spécifique dans les secteurs forestier et minier.
- Les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins, particulièrement en matière de financement.

Ces problématiques renforcent et nourrissent d'autres difficultés, d'ordre démographique, notamment.¹

Sommaires des recommandations

Toutes les régions du Québec doivent bénéficier et contribuer à la prospérité du Québec. Pour ce faire, le gouvernement doit moduler son aide, notamment les crédits d'impôt, afin de tenir compte des écarts actuels de développement entre les régions qui sont aux prises avec d'importants défis structurels et conjoncturels, telles la démographie, la scolarisation et la diversification de leurs économies.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue demande au gouvernement du Québec que soient maintenus, bonifiés et considérés comme un pan important de la fiscalité québécoise les avantages fiscaux s'adressant tant aux entreprises qu'aux particuliers des régions éloignées des grands centres urbains. Il est notamment question de la modulation au crédit d'impôt à l'investissement pour les zones éloignées, la déduction supplémentaires pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées, le régime d'actions accréditatives et le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée.

Les avantages offerts par la fiscalité québécoise représentent l'un des plus importants facteurs pour assurer l'occupation du territoire québécois. Ils sont gages d'un dynamisme et d'une vitalité économique pour ces régions. La diversification de ces économies leur permet de tendre vers une économie plus mature et d'ainsi contribuer pleinement à l'essor du Québec.

¹ Stratégie économique de développement des régions ressources : La force des régions; un maillon essentiel à notre économie, gouvernement du Québec, 2001.

INTRODUCTION

Les régions éloignées des grands centres urbains accusent un important retard quant à la diversification de leurs économies, le niveau de scolarisation ainsi que la croissance démographique. Ces facteurs structurels commandent un engagement de l'État québécois pouvant prendre différentes formes, notamment l'aide fiscale.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue présente, dans le cadre de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, un mémoire mettant de l'avant les enjeux propres aux régions éloignées des grands centres urbains. Les commentaires émis font davantage référence à des principes généraux qui devraient être pris en considération dans l'examen de la fiscalité québécoise.

En ce sens, nous aborderons d'abord brièvement la fiscalité des particuliers, puis la fiscalité des sociétés.

Fiscalité des particuliers

L'Indice de développement économique 2013 au Québec démontre que l'Abitibi-Témiscamingue, comme d'autres régions éloignées des grands centres urbains du Québec, figure parmi les régions les moins performantes quant à l'indice de démographie (94,5) et à l'indice de scolarité (83,6)² qui représentent chacun 25 % du poids de l'Indice de développement économique.

Afin d'assurer une occupation dynamique de toutes ses régions, l'État québécois doit maintenir des mesures favorisant l'installation permanente des jeunes diplômés dans les régions éloignées des grands centres urbains.

En ce sens, le **crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée** est une mesure essentielle qui a un impact sur le taux de scolarisation et sur l'installation des jeunes dans nos régions.

² Portait économiques des régions du Québec, MEIE, Août 2014, p.16.

Fiscalité des sociétés

Contexte et enjeux

Le Québec a et aura besoin de tous ses facteurs de production afin de s'assurer d'une compétitivité à long terme. Les forces économiques émergentes, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde, l'Indonésie et la Chine, auront des effets de plus en plus importants sur nos entreprises et notre économie.

En ce sens, les régions éloignées des grands centres urbains doivent participer davantage au développement économique du Québec, tant par l'exploitation des ressources naturelles que par une industrie manufacturière forte et une économie du savoir solide et diversifiée.

L'occupation du territoire

L'occupation du territoire représente un enjeu important au Québec comme ailleurs dans le monde. Elle a fait l'objet de plusieurs débats, mais une majorité de leaders au Québec la considèrent comme un incontournable pour des raisons sociales, économiques, environnementales et politiques.

Afin d'occuper le territoire, l'État doit assumer l'une de ses fonctions les plus fondamentales, soit la répartition de la richesse. Pour ce faire, il existe principalement deux possibilités. La première voudrait que les gouvernements fournissent directement aux individus les ressources nécessaires à leur bien-être. Cette option ne crée aucune richesse et n'est donc pas souhaitable. La deuxième consiste à accompagner les entrepreneurs et les entreprises afin de développer des industries solides et compétitives qui permettent la création d'emplois, et donc de richesse. En ce sens, les aides gouvernementales au développement économique sont cruciales et permettent de minimiser les disparités entre régions afin de diversifier l'économie des régions éloignées des grands centres urbains et surtout, de créer de la richesse pour tout le Québec. Quels seraient les coûts d'exploitation des ressources naturelles, comme la forêt, les mines ou l'hydroélectricité si les régions éloignées des grands centres urbains au Québec n'étaient pas habitées et qu'aucune infrastructure n'existait?

Les régions éloignées des grands centres urbains

Les régions du Québec connaissent des problématiques communes qui freinent leur développement économique. Le gouvernement du Québec cerne trois difficultés principales sur le plan économique.

- L'économie des régions ressources est insuffisamment diversifiée. Entre autres, les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec.
- Dans le secteur de l'exploitation des ressources, les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile qui se répercute de façon spécifique dans les secteurs forestier et minier.
- Les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins, particulièrement en matière de financement.

Ces problématiques renforcent et nourrissent d'autres difficultés, d'ordre démographique, notamment.³

Au Québec, entre les régions administratives ainsi qu'à l'intérieur d'une même région, il existe un large éventail de réalités qui comportent des défis structurels fort différents. Les deux principaux facteurs qui permettent de catégoriser les régions et sous-régions sont la distance des grands centres urbains et le facteur de diversification économique.

L'État doit tenir compte de ces défis géographiques et économiques lorsqu'elle met en place une mesure et adapter son intervention en tenant compte de ces réalités. Il est difficile de concevoir qu'une mesure pourrait s'appliquer à 100 % à quelques kilomètres d'un endroit où elle ne s'applique pas du tout, seulement parce qu'il s'agit de deux régions administratives distinctes. Il serait plus judicieux et équitable d'appliquer une telle mesure de façon progressive, par palier, en fonction de l'éloignement des centres urbains majeurs et en tenant aussi compte des divers indices de développement social et économique.

Enfin, les redevances prélevées à même l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables (hydrocarbures et minérales), doivent nécessairement être utilisées, en partie du moins, dans le but de contrer la concentration économique dans les régions. L'exploitation de ces ressources crée des projets, qui ont, par définition, un début et une fin, monopolisant une quantité extraordinaire de ressources entrepreneuriales et humaines d'une région donnée, laissant, après l'exploitation, un déficit incommensurable dans l'économie régionale. En Abitibi-Témiscamingue comme dans le Nord-du-Québec et sur la Côte-Nord, les creux liés aux cycles

³ Stratégie économique de développement des régions ressources : La force des régions; un maillon essentiel à notre économie, gouvernement du Québec, 2001.

économiques de l'exploitation minière ont provoqué des exodes massifs de population ainsi qu'une insécurité face à l'avenir même de la région. Les investissements à long terme y sont donc inévitablement perçus comme plus risqués. Cette situation est tout le contraire de ce que doit être le développement durable.

Les mesures fiscales pour les régions du Québec

Le crédit d'impôt pour les régions du Québec doit :

- 1) être appliqué par palier (en fonction de l'éloignement des pôles urbains majeurs et de la diversification de la région);
- 2) être augmenté et modulé selon la distance qui sépare le bénéficiaire des grands centres urbains;
- 3) être modulé en fonction de la structure manufacturière des régions éloignées des grands centres urbains afin d'avoir le plus d'impacts possible dans les régions ayant le plus de besoins;
- 4) s'appliquer sur de très longue période et ne pas être remis en question afin de s'assurer que des entreprises existantes et de nouvelles entreprises puissent s'y appuyer afin d'établir leurs prévisions à long terme;
- 5) être simple à appliquer afin d'assurer son utilisation dans toutes les entreprises, incluant les petites entreprises.

Enfin, le gouvernement du Québec doit être vigilant afin de ne pas nuire à l'entrepreneuriat d'une région éloignée des grands centres urbains en donnant des avantages exclusifs de façon étendue à une autre région.

Conclusion et position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue

En résumé, **si le Québec souhaite réellement occuper le territoire et assurer le développement de l'ensemble de ses régions**, il doit soutenir une série de mesures, dont des aides fiscales s'adressant directement aux entreprises des régions éloignées des grands centres urbains. Les défis auxquels sont confrontées ces régions sont majeurs.

La position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue se résume ainsi :

Toutes les régions du Québec doivent bénéficier et contribuer à la prospérité du Québec. Pour ce faire, le gouvernement doit moduler son aide, notamment les crédits d'impôt, afin de tenir compte des écarts actuels de développement entre les régions qui sont aux prises avec d'importants défis structurels et conjoncturels, telles la démographie, la scolarisation et la diversification de leurs économies.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue demande au gouvernement du Québec que soient maintenus, bonifiés, et considérés comme un pan important de la fiscalité québécoise, les avantages fiscaux s'adressant tant aux entreprises qu'aux particuliers des régions éloignées des grands centres urbains. Il est notamment question de la modulation au crédit d'impôt à l'investissement pour les zones éloignées, la déduction supplémentaire pour les frais de transport des PME manufacturières éloignées, le régime d'actions accréditatives et le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée.

Les avantages offerts par la fiscalité québécoise représentent l'un des plus importants facteurs pour assurer l'occupation du territoire québécois. Elles sont gages d'un dynamisme et d'une vitalité économique pour ces régions. La diversification de ces économies leur permet de tendre vers une économie plus mature, et ainsi contribuer pleinement à l'essor du Québec.